Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Allocation Suisses et divorce

Par Lalinette

Bonjour, <p> Voilà ma question, mon mari est divorcé et à deux enfants d'un premier mariage. Le jugement de divorce a été prononcé en novembre 2016, il paye une pension alimentaire de 600, et prend en charge les frais d'orthodontie et d'optique. Sa fille ainé souhaite aller dans un internat en septembre, en lycée privé, la maman a demander à ce que papa participe, ne voulant pas privé sa fille étant donné que c'était son souhait il a accepter. Mon mari travail en Suisse il a fait une demande d'allocation suisses pour pouvoir payer l'école de sa fille. Comme c'est la maman qui a la garde, nous devons fournir un document de la caf française de son ex femme pour pouvoir toujours le différentiel, la caf française a directement envoyer le document en Suisses car mauvaise entente entre mon mari et son ex. Mais madame a su que l'on pouvais même réclamer 5 ans en arrière, ce qu'elle a biensur demander, des étoiles dans les yeux pendant toucher le gros lot. Cette argent sera reversé sur le compte de mon mari étant donné que cela passe par son entreprise. La loi nous oblige t elle a reverser la totalité des allocations Suisse à la mère des enfants ? Alors que ce nést pas elle qui cotise, qu'elle vit et travail en France, qu'elle touche déjà une Pention alimentaire et que cela n'est pas mentionner dans le jugement de divorce ?

Merci